

**LOI TRAVAIL  
NON MERCI!**

LES APPRENTIS  
MINEURS POURRONT  
TRAVAILLER 10 HEURES  
PAR JOUR ET 40  
HEURES PAR SEMAINE

**Passons à l'action !**

*Aujourd'hui, le temps de travail des apprentis mineurs ne peut dépasser 8 heures par jour et 35h par semaine. Avec la loi "travail", les entreprises pourront faire travailler les apprentis mineurs jusqu'à 10 heures par jour et 40 heures par semaine. L'inspection du travail n'a plus la possibilité de l'empêcher.*